

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 65** Subventions (160.000 euros) à dix-huit structures et un avenant à convention au titre de l'aide à la résidence à Paris.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de 18 subventions de fonctionnement à 18 structures et un avenant à convention pour 18 projets distincts de résidence en 2019/2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

**Concernant les aides à la résidence :**

**Pour le théâtre :**

Article 1 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros au Théâtre Paris-Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, pour une résidence de création de la compagnie Amonine pour son spectacle Enterre-moi mon amour de Cléa Petrolesi, au Théâtre Paris-Villette entre octobre 2019 et février 2020. Numéro SIMPA : 164841 ; dossier : 2019-07340.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros à la Compagnie des Hommes, 99 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris, pour une résidence de création du spectacle Les lucioles de Didier Ruiz à la Maison des Métallos entre octobre 2019 et mai 2020. Numéro SIMPA : 10267 ; dossier : 2019-07220.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à la compagnie Pompon Rivoli, 104 rue de Charenton 75012 Paris, pour une résidence de création du spectacle C.3.3 de Delphine Jonas au Point Ephémère entre septembre 2019 et février 2020. Numéro SIMPA : 183844 ; dossier : 2019-07204.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros à l'association du Théâtre de la Démesure, MDA 10 -206 Quai de Valmy 75010 Paris, pour une résidence de création du spectacle Les animaux sont partout de Benjamin Abitan aux Plateaux Sauvages entre janvier et novembre 2019. Numéro SIMPA : 183365 ; dossier : 2019-07230.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à la Compagnie Why Théâtre, 51 rue Pixérécourt -Escalier B 75020 Paris, pour une résidence de création du spectacle Hamlet de Luca Giacomoni au Monfort et à l'Hôpital Saint-Anne entre septembre 2019 et l'automne 2020. Numéro SIMPA : 192592 ; dossier : 2019-07254.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à la Compagnie Ah la la Production, 1 rue Jules Jouy 75018 Paris, pour une résidence de création du spectacle Panama Papers Show de Madeleine Mainier au Lavoir Moderne Parisien entre septembre et octobre 2019. Numéro SIMPA : 191953 ; dossier : 2019-07207.

### **Pour la danse :**

Article 7 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Garde Robe, 15 Rue Myrha 75018 Paris, pour une résidence de création de la compagnie Phorm pour son spectacle Carne Argentina de Santiago Codon Gras à l'Etoile du Nord entre septembre 2019 et février 2020. Numéro SIMPA : 13925 ; dossier : 2019-07217.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros à la Compagnie K622, 66 Avenue Victor Hugo 75116 Paris, pour une résidence de création du spectacle Dark Matter de Mié Coquempot avec le Paris Réseau Danse entre septembre 2019 et juin 2020. Numéro SIMPA : 192544 ; dossier : 2019-07219.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à la Compagnie La Fronde, 48 rue Bobillot 75013 Paris, pour une résidence de création du spectacle République Zombie de Nina Santès à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson entre avril 2019 et mars 2020. Numéro SIMPA : 186112 ; dossier : 2019-07222.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à la Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques, 43 Boulevard de Magenta 75010 Paris, pour une résidence de la compagnie Lady Rocks pour la création du spectacle gYpsy de Léa Cazauran à IADU et à La Place entre février et novembre 2019. Numéro SIMPA : 180731 ; dossier : 2019-07191.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à la Compagnie MouvMatik, 10 Place du Nautilus C/o Visages du Monde 95800 Cergy, pour une résidence de création du spectacle Insight Data de Philippe Almeida à IADU et à La Place entre mars et novembre 2019. Numéro SIMPA : 192574 ; dossier : 2019-07296.

### **Pour le Jeune Public :**

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à la Compagnie Premier Stratagème, 2 rue de la Réunion c/o Atelier Blabla 75020 Paris, pour une résidence de création du spectacle Screenagers de Giuseppe Chico et Barbara Matijevic à la Maison des Métallos et à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson entre février et novembre 2019. Numéro SIMPA : 192603 ; dossier : 2019-07592.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à la Compagnie Le Zéphyr, 10 rue Edouard Vaillant 93100 Montreuil, pour une résidence de création du spectacle Une bête ordinaire de Véronique Bellegrade aux Déchargeurs entre mars et novembre 2019. Numéro SIMPA : 184121 ; dossier : 2019-07227.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à la Compagnie Rêve mobile, 104 rue de Charenton, 75012 Paris, pour une résidence de création du spectacle La mort n'est que la mort si l'amour lui survit de Béatrice Venet et Didier Boulleaux, au Théâtre Dunois et Théâtre Paris Villette entre mai à décembre 2020. Numéro SIMPA : 186288 ; dossier : 2019-07214.

**Pour les arts de la rue, les arts du cirque, les arts de la marionnette, les arts du mime et geste et les formes pluridisciplinaires :**

Article 15 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros à la Compagnie Le Printemps du Machiniste, 40 rue des Amandiers 75020 Paris, pour une résidence de création du spectacle Les Présomptions - Saison 2 de Louis Sergejev au Théâtre du Mouffetard entre février et juillet 2020. Numéro SIMPA : 130381 ; dossier : 2019-07226.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros à la Compagnie L'infini Turbulent, 27 rue Diderot 93100 Montreuil, pour une résidence de création du spectacle Ombres de Karen Ramage au Théâtre aux Mains Nues entre juillet 2019 et avril 2020. Numéro SIMPA : 192590 ; dossier : 2019-07293.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Gongle, MDA 10 206 Quai de Valmy 75010 Paris, pour une résidence de création du spectacle La cosmologie du cochonnet de Nil Dinç avec Le temps des Rues en mai 2019. Numéro SIMPA : 18732 ; dossier : 2019-07565.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros à la Compagnie du Théâtre Déplié, 28 rue Paul Vaillant Couturier c/o Espace des Grésillons 92230 Genneviers, pour une résidence de création d'Adrien Béal à l'occasion du festival FERIA, festival à débordement avec l'Atelier du Plateau entre mars et juillet 2019. Numéro SIMPA : 192328 ; dossier : 2019-07212.

Article 19 : La dépense correspondante, soit 160.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

Article 20 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**